

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nos morts : M. l'abbé Louis Berdat, MM  
Paul Lambelet, Luc Gay-Balmaz, Albert  
Villars, Maurice de Lavallaz, Casimir  
Coquoz, René de Quay, Vincent Roten

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1941, tome 40, p. 36-43

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

## M. l'abbé LOUIS BERDAT

Le 5 février dernier nous arrivait du Jura la nouvelle de la mort inattendue de M. l'abbé Louis Berdat, révérend curé de Pleigne. Quelques jours auparavant, il se trouvait encore au milieu de ses paroissiens et présidait comme de coutume aux offices dominicaux. Nul ne soupçonnait que l'intervention chirurgicale à laquelle il devait se soumettre allait l'emporter si rapidement dans la tombe. Il s'endormit dans le Seigneur après avoir accompli simplement le sacrifice de sa vie pour les fidèles de sa paroisse qu'il aimait. Pleinement conscient de son geste, il s'abandonna à la divine Providence et à la Vierge puissante dont il était le serviteur aimant. Sa famille, ses ouailles, ses confrères dans le sacerdoce pleurent aujourd'hui un prêtre dévoué, un pasteur au cœur bon et un ami fidèle. Aux uns et aux autres, nous offrons l'hommage de notre sympathie dans le deuil qui les frappe.

M. l'abbé Berdat était né à Courroux en janvier 1877. Très tôt le prêtre qui s'occupa de son instruction religieuse discerna ses qualités d'esprit et de cœur qui donnaient les plus légitimes espérances, d'autant plus qu'elles trouvaient pour s'épanouir un milieu familial extrêmement chrétien où les traditions de foi et de devoir n'étaient pas un vain mot. Le jeune Louis fut envoyé d'abord au collège de Delémont, puis à Luxeuil et finalement à St-Maurice où il « fit preuve, dit le nécrologiste du « Pays » (N° du 6 février 1941), de la même bonne volonté, de la même piété, de la même application, de la même conscience au travail » qui avaient caractérisé ses premiers pas dans les études secondaires et qui devaient, plus tard, marquer toute son existence.

Le collège terminé, c'est au grand séminaire diocésain que Louis Berdat s'inscrivit. Il n'eut dès lors qu'un but : « devenir le bon pasteur ». Il possédait pour cela, nous dit encore le journal précédemment cité, « la qualité première : le cœur, ce bon cœur qui, plus d'une fois dans sa vie sacerdotale, le fit secrètement souffrir quand il rencontrait certaines résistances au bien, des indifférences envers la religion et le culte. »

M. l'abbé Berdat reçut l'onction sacerdotale le 20 juillet 1902. Aussitôt après, il devint vicaire à Yverdon où il resta deux ans. Nommé vicaire à St-Ursanne, il réussit, au cours de sept ans de ministère, à s'attacher les paroissiens de la petite cité du Doubs qu'il quitta en 1911 pour devenir curé de Bure. Les neuf années qu'il passa dans l'Ajoie furent faites « de consolations et de peines, d'espérances et de déboires qui pouvaient se mesurer encore au degré de son zèle : l'ambition de vouloir parfaites ses brebis. »

En 1918, M. l'abbé Berdat fut appelé à Pleigne. Il s'y rendit avec joie car il se rapprochait des siens et retrouvait

l'ambiance de son district d'origine dont il comprenait mieux les habitudes et les mœurs. « Il y fut, écrit encore le « Pays », le confrère loyal et aimable, le prêtre de devoir et de ferveur, aimant ses paroissiens, brûlant du désir de les voir fidèles, sachant être tenace dans ses efforts et ses rappels, se gardant de l'amertume quand sa voix semblait frapper quelques sourdes oreilles, retrouvant son calme par cette exclamation que nous lui avons entendue naguère encore : « Le Bon Dieu n'en demande pas plus qu'on ne peut, n'est-ce pas ? n'est-ce pas ? »

Au zèle dont fit preuve le défunt partout où il exerça le saint ministère, au bon cœur que trahissait chacune de ses démarches, à la piété dont il alimentait sa pastoration, il faut ajouter une dévotion très tendre envers la Sainte Vierge dont il aimait les sanctuaires : Lourdes, Notre-Dame des Ermites, Notre-Dame du Vorbourg surtout où tant de fois on le vit arriver à pied, de bonne heure le matin, pour célébrer la messe sur l'autel privilégié.

A celui qui fut sur terre un prêtre selon son cœur, le Dieu de bonté aura réservé un accueil particulièrement chaleureux dans son ciel.

## M. PAUL LAMBELET

Souffrant depuis longtemps d'une maladie de cœur qui l'inquiétait, M. Paul Lambelet, de Lavey-Village, est mort à la clinique S-Amé, à St-Maurice, le 6 décembre 1940. Assisté à ses derniers moments par M. le pasteur André Chapuis, de Lavey, il expira dans de beaux sentiments de résignation, tout abandonné qu'il était à la volonté de Dieu.

Né en 1907, le défunt avait fréquenté le collège de St-Maurice de 1921 à 1924. Il fit ensuite son apprentissage de boulanger-pâtissier. Il aima son métier qu'il pratiqua jusqu'au moment où ses forces l'abandonnèrent. Le gros effort qu'avait entraîné pour lui la rareté de la main-d'œuvre au moment des mobilisations lui fut préjudiciable.

A sa famille en deuil nous offrons l'hommage de nos religieuses condoléances.

## M. LUC GAY-BALMAZ

C'est à la fleur de l'âge qu'est décédé, le 2 janvier 1941, M. Luc Gay-Balmaz, de Vernayaz. Il est mort à Leysin où il s'était fixé après son mariage. De longues années durant il supporta la maladie qui devait le conduire à la tombe et qui ne lui avait pas permis, tout d'abord, de suivre son premier projet de se donner entièrement à Dieu dans les rangs des Pères Capucins.

Né en 1914, il avait suivi avec succès les six classes du gymnase au collège de St-Maurice, soit de 1927 à 1933.

A sa veuve qui lui prodigua les soins les plus attentifs et les plus affectueux ainsi qu'à sa famille nous présentons nos condoléances émues.

## M. ALBERT VILLARS

M. l'avocat Albert Villars est décédé à Granges-Paccot, près de Fribourg, le 10 janvier. Il a succombé après plusieurs mois d'une longue et douloureuse maladie qui l'avait forcé, l'été dernier, de se soumettre à une opération dont, de prime abord, il semblait devoir se remettre. Avec une parfaite résignation il accepta la sentence de Dieu sur lui et réconforté par les sacrements de l'Eglise il s'éteignit.

Le défunt était né à Bienne le 9 août 1886. Il fréquenta le collège de St-Maurice de 1903. à 1907. Les palmarès de l'époque témoignent de l'application du jeune étudiant et des brillants succès qui récompensaient ses efforts. Toujours il occupait les premiers rangs de sa classe et remportait des prix.

Ses études secondaires achevées, M. Villars étudia le droit à l'Université de Fribourg. Il y conquist le grade de docteur et présenta une thèse intitulée : « Lenteurs et réformes de la procédure civile » dans le canton de Fribourg. Ayant obtenu sa patente d'avocat en 1917, il s'installa à Fribourg et à Morat où ses bureaux étaient très courus. M. Villars était spécialisé dans les questions de droit civil. « La procédure n'avait pour lui aucun secret et il usait de sa science avec un art consommé », a écrit la « Liberté » du 11 janvier, tandis que, de son côté, l'« Indépendant » du même jour disait : « C'était un homme remarquablement doué et un civiliste d'une haute valeur. Il connaissait son code civil et son droit des obligations à la perfection. Lorsqu'il s'occupait d'une affaire, il y mettait toute sa science et son ardeur à faire triompher sa cause. »

Outre sa thèse de doctorat, M. Villars avait écrit un opuscule consacré à la réorganisation judiciaire dans le canton de Fribourg.

Avec M. Villars, le barreau fribourgeois a perdu un de ses membres les plus en vue, qui se montrait de caractère amène avec ses jeunes confrères. Il en avait formé lui-même plusieurs dont il s'était attaché la reconnaissante affection.

A la famille du défunt, nous présentons nos religieuses condoléances.

## M. MAURICE de LAVALLAZ

A l'hôpital du district de Monthey où il était en traitement depuis de longs mois, est décédé, le 9 février, M. Maurice de Lavallaz. Né en 1897, le défunt est mort à l'âge de 44 ans. Une douloureuse maladie l'éprouva cruellement et c'est fortifié par les sacrements de l'Eglise qu'il s'endormit dans le Seigneur.

M. Maurice de Lavallaz avait fréquenté le collège de St-Maurice de 1910 à 1915. Lorsqu'il eut terminé ses études secondaires, il s'inscrivit à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne d'où il sortit avec le grade de docteur. Son intention était d'embrasser la carrière diplomatique. Il y débuta brillamment et eut même l'honneur de représenter une fois M. Motta lors d'une manifestation organisée à Genève au cours d'une session de la Société des Nations.

Il fit ensuite un séjour en Italie. De Rome il envoyait des articles à quelques journaux romands, notamment à la « Patrie valaisanne », dont il fut le collaborateur apprécié, au titre de correspondant romain, pendant quelques mois.

Rentré au pays, il installa à Monthey une étude de notaire. Sa santé compromise ne lui permit pas d'exercer l'activité qu'il souhaitait. Après avoir beaucoup souffert, particulièrement depuis septembre 1940, il a quitté cette terre dans des sentiments de parfaite résignation. A sa mère et à son frère, M. Bernard de Lavallaz, président du Grand Conseil valaisan, nous présentons nos condoléances émues.

Nous devons au défunt un monumental ouvrage qui attirera sur lui dès 1926, l'attention des diplomates et des juristes. Il s'agit de son « Essai sur le désarmement et le pacte de la Société des Nations » (Rousseau et Cie, éditeurs, à Paris), paru dans la collection de l'Ecole des Sciences sociales de l'Université de Lausanne. Préfacé par M. Antoine Rougier, directeur de la dite Ecole, ce livre de plus 500 pages voulait être « le catalogue, l'index des opinions émises sur le désarmement et les essais de réalisation auxquels il donna lieu ». Modestement c'était l'ambition de M. de Lavallaz, mais M. Rougier jugeait autrement lorsqu'il écrivait dans la préface : « Bien que l'auteur présente son livre avec une grande modestie, en le donnant comme un simple catalogue des opinions émises sur le désarmement, le lecteur trouvera dans ces pages une étude d'histoire diplomatique très poussée qui n'a point encore de précédent parmi les ouvrages de langue française. En parcourant, auprès d'un guide averti, les théories des sociologues, les vœux des pacifistes, les systèmes des juristes et les protocoles des diplomates, il apprendra à discerner les possibilités politiques des brumes de l'illusion. » Plus loin, M. Rougier écrivait encore : « Par son respect de la vérité objective, le livre de M. de Lavallaz doit plaire au sociologue qui cherche à percevoir quelles lois profondes gouvernent la marche des sociétés...»

Le juriste qu'était M. de Lavallaz ne l'empêchait pas de vouer au culte des belles-lettres un soin particulier. Que ne nous a-t-il laissé fruits plus abondants de son beau talent littéraire ! On se consolera en lisant son « Valais romantique », chapitre captivant du beau livre « La vie romantique au pays romand », édité en 1930 par Freudweiler-Spiro, à Lausanne (pp. 37-50). C'est une œuvre délicate et richement illustrée qui dénote un écrivain de race, sensible et délicat, cultivé et très au fait de l'histoire littéraire de son pays. A peine sorti du collège, il l'avait du reste déjà prouvé en donnant aux « Echos de St-Maurice », de 1918 à 1920, quelques essais littéraires de fort bonne tenue et des sonnets où, de préférence, il évoquait la gloire et l'héroïsme de nos ancêtres<sup>1</sup>.

## M. CASIMIR COQUOZ

Très nombreux ont été les décès, en ville de St-Maurice, pendant la première quinzaine de février. Il nous appartient de relever ici celui de M. Casimir Coquoz, ancien élève du Collège, il a été emporté brusquement, le vendredi 7 février, à la consternation de ses proches et de ses amis à qui nous présentons nos sincères condoléances. Nous prions en particulier sa mère, si éprouvée par des deuils successifs, de croire à notre religieuse sympathie.

M. Coquoz était tenancier de l'hôtel de l'Ecu du Valais. Il se distinguait par son affabilité et sa jovialité. Il avait fréquenté le collège, dont il suivit les cours industriels, de 1918 à 1920. Il était né en 1904.

## M. RENÉ de QUAY

A la suite d'autres journalistes qui ont eu de la peine à croire à la réalité de la mort de M. René de Quay et qui ont été chagrinés d'apprendre son décès, nous avons hésité

<sup>1</sup> Essais littéraires parus dans les « Echos » : « Ce bon curé de Saint-Gilles » (février 1918) ; « Le Macchabée » (février 1920) ; « La véridique histoire de Sam-John-Edward Smithson » (juin 1920). Poésies : « Regrets » (avril 1918) ; « Mathieu Schinner » (juin 1918) ; « Premiers hommes, Premiers héros » (octobre 1918) ; « En 1515 » (août 1919) ; « Après Marignan » (décembre 1919) ; « La Gloire » (juillet-août 1920).

aussi et nous avons été attristé. Il était si plein d'entrain, de vie. Il faisait si bon le rencontrer et puiser à son contact un peu de cette bonne humeur qu'il communiquait avec joie. Il y avait en lui des trésors de bonté, d'indulgence, de compréhension. C'était un poète et un artiste, un de ces hommes qui était dépaysé dans le monde méchant, tellement au-dessus des calculs égoïstes qu'il s'oubliait lui-même pour rendre service et faire plaisir. Père d'une famille de sept enfants, il chérissait son foyer et c'est aux humbles, de préférence, qu'allait la délicatesse de ses sentiments.

Que pouvait-il bien faire ici-bas après avoir achevé ses années d'études secondaires qu'il passa à Sion et à St-Maurice ? Du droit qu'il étudia à Genève et un stage d'avocat qu'il fit chez M. Cyrille Pitteloud, aujourd'hui Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'Instruction publique ? Ses goûts le portaient vers le journalisme. C'est alors qu'il devint « Ren » au « Courrier de Sion » puis à la « Feuille d'Avis du Valais » et qu'il signa des papiers où étincelaient son esprit caustique et sa verve délicateuse. On le lisait : pour notre part nous n'avons probablement jamais manqué la lecture de ces propos réconfortants, gentiment malicieux, d'une saveur unique, d'une sensibilité si aiguë et si prenante.

A côté du journal, c'est la vie sédunoise qu'il égaya sans trêve. Il avait tant de ressources ! Pianiste et violoniste de talent, il ne se faisait pas prier pour apporter sa large contribution aux divertissements de la capitale ; sur les planches, il était comédien de valeur et nul ne résistait à la justesse et au charme de son jeu.

Pendant quelques années, il fut conseiller communal à Sion. Il déploya dans ce domaine d'excellentes qualités qu'il mit au service d'idées sociales très chrétiennes.

Les dernières années de sa vie, M. René de Quay était devenu voyageur-représentant de la Distillerie Diva à Sion. Ses nouvelles occupations n'avaient pas altéré l'agrément de son caractère.

Le défunt est mort à 43 ans. C'est douloureux de se souvenir de ce qu'il fut lorsque l'on songe au chagrin de sa veuve, de ses enfants et de toute sa famille. En nous rappelant le bien que fit ce « fantaisiste supérieur », comme l'a écrit Maurice Zermatten dans un touchant adieu, nous prions pour le repos de son âme. Aux siens que la souffrance accable nous offrons en outre l'hommage de nos condoléances émuës.

## M. VINCENT ROTEN

A peine venait-on, à Sion, de fermer la tombe de M. René de Quay, qu'une nouvelle s'ouvrait pour recevoir la dépouille mortelle d'un avocat de haute distinction et de belle culture, M. Vincent Roten. Ce décès inattendu a frappé non seulement la famille du défunt dans ses plus chères affections, mais aussi le cercle très étendu de ses amis. On le vit bien le jour des funérailles, à la cathédrale de Sion, le 19 février, où la foule se pressait pour rendre un dernier hommage d'attachement et d'estime à l'époux modèle, au père de famille chéri des siens, au magistrat intègre et à l'ami fidèle qui, par ses qualités de douceur et d'énergie, avait su rallier autour de lui un nombre imposant d'admirateurs. Membres des autorités civiles du canton, avocats, officiers, prêtres, parents et amis de Savièse, de Sion et de St-Maurice, tous se pressaient autour du convoi funèbres, affligés et émus, entourant de leur sympathie profonde Madame Roten et ses trois enfants dont le chagrin faisait peine à voir.

M. Vincent Roten était né en 1894. Il fit ses études secondaires aux collèges de Sion, St-Maurice et Einsiedeln. Il suivit dans notre Maison les classes d'humanités et de rhétorique de 1911 à 1913. Les palmarès de l'époque nous le révèlent élève particulièrement doué qui emportait régulièrement des prix. C'est à St-Maurice qu'il entra dans la Société des Etudiants suisses dont il devait devenir, en 1918-1919, l'actif et excellent Président central. Aussi les jeunes membres que compte aujourd'hui cette importante Société se souvinrent des services éminents que leur avait rendus M. Roten et, aux obsèques de leur aîné, ils assistèrent nombreux avec le drapeau central, les drapeaux de la « Sarinia » dont M. Roten avait été le président, de la « Rhodania », de la « Brigensis » et de l'« Agaunia ». MM. Ernest Lorson, syndic de la ville de Fribourg, et Guillaume de Weck, représentant l'ancienne Sarinia, le président de la Vallensis et quelques membres du comité de celle-ci, se joignirent aux actifs de la Société pour témoigner au disparu leur gratitude et lui exprimer la fidélité de leur souvenir.

C'est à l'Université de Fribourg que M. Vincent Roten étudia le droit. Ayant obtenu ses patentes d'avocat et de notaire, après un stage à l'étude de Me Raymond Evéquo, il fut, pendant plus de dix ans, l'associé de Me Leuzinger, à Sion. Ayant ouvert, par la suite, une étude qu'il géra seul, il ne tarda pas à s'attirer la confiance de tous ceux qui recherchaient ses conseils éclairés et appréciaient la sûreté de son jugement. Il fut un avocat de grande classe dont la réputation grandissait sans cesse.

Au point de vue militaire, M. Roten avait atteint le grade de capitaine dans la justice militaire.

Dans le domaine politique, le rôle que joua M. Roten lui valut d'être envoyé au Grand Conseil valaisan par les citoyens de Savièse. Il y passa trois législatures. Sa voix ne se faisait pas entendre en vain au parlement cantonal. Le défunt faisait en outre partie de presque toutes les commissions les plus importantes où ses avis étaient recherchés.

Il y a trois ans, M. Roten avait été éprouvé par une maladie dont il avait eu beaucoup de peine à se remettre. Et voici que la mort est venue l'emporter en quelques jours, le 15 février. Bien que son entourage, pour qui il était l'homme du foyer, la bonté et la délicatesse mêmes, ait connu la précarité de son état, il ne soupçonnait pas que la dernière heure approchait à grands pas. Aussi nous associons-nous à la poignante douleur de la veuve du défunt et de sa vieille maman, à la tristesse de ses enfants inconsolables devant le cercueil de leur père si tendrement aimé. La sympathie dont ils ont été entourés à l'occasion de leur deuil apportera un peu de réconfort à leurs cœurs meurtris et nous pouvons les assurer de notre souvenir fidèle dans nos prières. C'est du reste ce à quoi ont pensé spécialement les anciens camarades de rhétorique de M. Roten à l'Abbaye de St-Maurice en faisant célébrer des messes pour le repos de l'âme de celui qu'ils accompagnèrent à sa dernière demeure.

F.-M. BUSSARD